AGILIANCE
AUDIT

FAMILLES RURALES POUILLEY LES VIGNES

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : 49 A RUE DE LA PERROUSE - 25 115 POUILLEY LES VIGNES

Exercice 2025
(01/01/2025 - 31/12/2025)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Établissement de Saône
2 rue de la Croix de Mission 25660 SAÔNE
03 81 25 56 37 - audit@agiliance.fr

Établissement de Vesoul
CS 90232 70004 VESOUL CEDEX
03 84 97 50 00 - audit@agiliance.fr

Établissement de Roche-lez-Beaupré
9 rue de Faltans 25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
03 81 60 52 72 - audit@agiliance.fr

SAS au capital de 15 000 € - SIREN 818 047 987 - APE : 6920 Z - RCS BESANCON - Identification intracommunautaire FR 32 818 047 987
Société de Commissariat aux Comptes inscrite auprès de la cour d'Appel de Besançon et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Besançon-Dijon

FAMILLES RURALES POUILLEY LES VIGNES

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : 49 A RUE DE LA PERROUSE - 25 115 POUILLEY LES VIGNES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux sociétaires,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FAMILLES RURALES POUILLEY LES VIGNES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code du commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

  Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son activité. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Roche-Lez-Beaupré, le 29 mai 2026
Le Commissaire aux Comptes

SAS AGILIANCE AUDIT
Représentée par :
Alexine GOUX, Associée

AGILIANCE AUDIT
9 rue de Faltans
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
audit@agiliance.fr
Siren 818 047 987
TVA FR 32 818 047 987

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

ACTIF	BRUT	AMORT.	NET 25	NET 24	PASSIF	NET 25	NET 24
IMMOBILISE					***FONDS PROPRES***		
Immobilisations	63 245 €	59 792 €	3 453 €	9 055 €	Report à nouveau	74 311 €	76 448 €
					Report à nx ss contrôle Cmne Pouilley Les V.	0 €	0 €
					Report à nx ss contrôle Cmnes Franois Serre	-4 501 €	-2 937 €
					Report à nx ss contrôle SIVOS de la Lanterne	43 609 €	59 064 €
Cautions	160 €		160 €	160 €			
					Réserves	0 €	0 €
Autres titres	0 €		0 €	0 €	Résultat de l'exercice	1 769 €	-19 156 €
TOT. ACTIF IMMOBILISE	**63 405 €**	**59 792 €**	**3 613 €**	**9 215 €**	***TOT. FONDS PROPRES***	**115 188 €**	**113 419 €**
CIRCULANT					***PROVISIONS***		
					Provisions pour risques et charges	0 €	0 €
					DETTES		
Clients et comptes rattachés	41 118 €	732 €	40 386 €	38 870 €	Dettes fournisseurs	46 964 €	57 018 €
Autres créances diverses	38 572 €	0 €	38 572 €	58 804 €	Autres dettes diverses	2 115 €	1 248 €
					Dettes fiscales et sociales	26 276 €	24 858 €
					Dettes financières	0 €	0 €
Disponibilité	108 428 €		108 428 €	89 152 €	Pdt constatés d'avance	3 328 €	0 €
Charges constatées d'avance	2 871 €		2 871 €	502 €			
TOT. ACTIF CIRCULANT	**190 989 €**	**732 €**	**190 258 €**	**187 328 €**	***TOTAL DES DETTES ET PROVISIONS***	**78 683 €**	**83 125 €**
TOTAL DE L'ACTIF	**254 394 €**	**60 524 €**	**193 871 €**	**196 544 €**	**TOTAL DU PASSIF**	**193 871 €**	**196 544 €**

Familles Rurales Pouilley Les Vignes

AGILIANCE AUDIT

Compte de résultat avec SIG

GLOBAL

du 01/01/25 au 31/12/25

COMPTE DE RESULTAT	Réal. N	Réal. N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	3 600,00 €	3 580,00 €
Cotisations différents échelons	3 600,00 €	3 580,00 €
Ventes de biens et de services	298 936,20 €	290 795,71 €
Participation des familles	296 736,17 €	286 305,54 €
Participations diverses	92,38 €	86,42 €
Part. associations MAD personnel	0,00 €	0,00 €
Vente de marchandises	2 107,65 €	4 403,75 €
CAF PSO/PSU	0,00 €	0,00 €
Remise accordée	0,00 €	0,00 €
Produits de tiers financeurs Concours publics	114 155,23 €	106 222,54 €
Subvention CAF Bonus Territoire	44 480,70 €	41 240,45 €
Subvention CAF MSA PSO	69 674,53 €	64 982,09 €
Subvention MSA	0,00 €	0,00 €
Subvention Conseil departemental	0,00 €	0,00 €
Subvention Conseil régional	0,00 €	0,00 €
Subventions autres	0,00 €	0,00 €
	0,00 €	0,00 €
Produits de tiers financeurs Subventions d'exploitation	152 221,00 €	120 100,00 €
Subventions CAF	3 000,00 €	2 500,00 €
Subventions Etat	0,00 €	0,00 €
Subventions intercommunales	126 500,00 €	98 805,22 €
Subventions communales	8 721,00 €	4 794,78 €
Subventions Conseil départemental	14 000,00 €	14 000,00 €
Subventions Conseil régional	0,00 €	0,00 €
Subventions diverses	0,00 €	0,00 €
Produits de tiers financeurs Ressources liés à la générosité du public	0,00 €	0,00 €
Dons legs Mécénat	0,00 €	0,00 €
Reprises sur amortissements, dépréciation, provisions et transfert de charges	3 742,60 €	391,55 €
Quote part de sub. equipement	0,00 €	0,00 €
Transferts de charges Chorum CPAM	0,00 €	0,00 €
Autres transferts de charges d'exploitation	0,00 €	0,00 €
Reprises sur provision	3 742,60 €	391,55 €
Utilisation des fonds dédiés	0,00 €	0,00 €
Autres produits	309,39 €	266,60 €
Produits divers de gestion courante	7,41 €	6,03 €
UDAF Fds special	301,98 €	260,57 €
Total I	572 964,42 €	521 356,40 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Cotisations	3 581,00 €	3 544,10 €
Cotisations différents échelons.	3 581,00 €	3 544,10 €
Achats	16 947,09 €	21 099,81 €
Alimentation Boisson	5 897,33 €	6 693,18 €
Fournitures d'activites	2 883,45 €	3 471,58 €
Fournitures d'entretien	3 534,60 €	4 272,98 €
Eau Electricite	0,00 €	0,00 €
Combustibles et Carburants	2 134,93 €	2 403,22 €
Fournitures diverses	2 496,78 €	4 258,85 €
Achats de marchandises	0,00 €	0,00 €
Remises accordées	0,00 €	0,00 €
Autres achats et charges externes	235 222,72 €	221 292,48 €
Sous traitance repas	135 261,67 €	124 730,24 €

AGILIANCE

Loyers et charges locatives locaux	0,00 €	0,00 €
Locations	1 148,90 €	3 632,55 €
MAD locaux	11 000,00 €	11 000,00 €
Entretien et réparation	5 650,80 €	5 388,46 €
Prime d'assurance	3 679,22 €	3 383,42 €
Services extérieurs divers	0,00 €	0,00 €
MAD du personnel	42 553,64 €	38 122,23 €
Programme pedagogique	13 517,70 €	13 505,47 €
Honoraires	3 960,00 €	8 225,02 €
Transports	4 046,50 €	1 961,16 €
Hebergement	5 372,52 €	4 618,80 €
Reception restauration	1 343,35 €	648,90 €
Frais de deplacement	2 267,10 €	484,96 €
Frais de structure divers	5 421,32 €	5 591,27 €
Impôts, taxes et versements assimilés	1 661,56 €	1 437,13 €
Taxe sur salaire	0,00 €	0,00 €
Taxe transport	0,00 €	0,00 €
Taxes diverses	1 661,56 €	1 437,13 €
Salaires et traitements	304 760,83 €	286 639,97 €
Rémunération du personnel	291 628,63 €	274 630,69 €
Frais divers	0,00 €	0,00 €
Medecine du travail	2 527,20 €	2 481,60 €
Formation du personnel	10 605,00 €	9 527,68 €
Dotations aux amortissements et provisions	6 333,79 €	8 652,14 €
Dotation aux amortissements	6 223,91 €	7 964,26 €
Provision charges et risques divers	109,88 €	687,88 €
Provisions depart en retraite	0,00 €	0,00 €
	0,00 €	0,00 €
Autres charges	3 399,89 €	30,20 €
Charges diverses de gestion courantes	3,14 €	30,20 €
Subventions accordées	0,00 €	0,00
Pertes sur créances irrécouvrables	3 396,75 €	0,00 €
Cotisation UDAF	0,00 €	0
Total II	571 906,88 €	542 695,83 €
1- RESULTAT D'EXLOITATION (I-II)	**1 057,54 €**	**-21 339,43 €**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers divers	711,45 €	941,40 €
Total III	711,45 €	941,40 €
CHARGES FINANCIERES		
Interets des emprunts	0,00 €	8,96 €
Frais financiers divers	0,00 €	0,00 €
Total IV	0,00 €	8,96 €
2- RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**711,45 €**	**932,44 €**
3- RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	**1 768,99 €**	**-20 406,99 €**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
Produits sur exercices anterieurs	0,00 €	11 571,10 €
Produits des cessions d'él. Actifs	0,00 €	0
Total V	0,00 €	11 571,10 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €
Charges sur exercices antérieurs	0,00 €	10 320,13 €
VNC des elements actifs cedes	0,00 €	0
Total VI	0,00 €	10 320,13 €
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**0,00 €**	**1 250,97 €**
Impots sur les bénéfices (VIII)	0,00 €	0,00 €
Total des produits (I+III+V)	**573 675,87 €**	**533 868,90 €**
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	**571 906,88 €**	**553 024,92 €**
EXCEDENT OU DEFICIT (résultat net)	**1 768,99 €**	**-19 156,02 €**
	0,00 €	0,00 €

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		

AGILIANCE
AUDIT

	Prestations en nature	0,00 €	0,00 €
	Bénévolat	0,00 €	0,00 €
Total		**0,00 €**	**0,00 €**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Mise à disposition gratuite de locaux	0,00 €	0,00 €
	Prestations en nature	0,00 €	0,00 €
	Personnel bénévole	0,00 €	0,00 €
Total		**0,00 €**	**0,00 €**

Je certifie sur l'honneur la sincérité des renseignements indiqués ci-dessus

Fait à Besançon

Le : 00/01/1900

Nom et Qualité du signataire :

AFDILI Leila

AGILIANCE
AUDIT

Familles Rurales Pouilley les Vignes

ANNEXE 2025

Exercice clos le 31/12/2025
Durée : 12 mois

Résultat	1 769 €
Total du bilan	193 871 €

Les notes indiquées ci-après, font parties intégrantes des comptes annuels.

1 PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Familles Rurales Pouilley les Vignes est une association loi 1901 qui agit pour les familles afin de :

- Répondre à leurs besoins
- Les accompagner dans leurs missions d'éducation
- Défendre leurs intérêts

Les activités de l'association se structurent en deux parties :

- Des activités bénévoles pédibus, marché de noël
- Des services notamment l'accueils loisirs enfants et ados.

Les moyens mis en œuvre :
-les activités de l'association sont financées en partie par les usagers pour les activités service
- par la contribution des communes et la CAF
L'accueil de loisirs et l'activité ados exercent leur activité dans des locaux mis à disposition par le SIVOS
Les activités sont assurées par des salariés, des personnes mises à disposition ainsi que par des intervenants exterieurs.

2 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Un travail a été fait sur le secteur ados en début d'année 2025 pour augmenter la qualité de l'accueil des ados, et renforcer les liens avec les partenaires.
La mise en place d'un pass mercredi à permis d'avoir de la PSO et du bonus territoire.
Pour le secteur jeune, nous restions dans une continuité, avec toujours l'implication de la ludothèque.
Modification du plan comptable général

Rappel sur l'affectation du résultat 2024 :

Le résultat dégagé à la clôture de l'année 2024 a été affecté conformément à la décision de l'Assemble générale de la façon suivante :

- Report à nouveau association	-	2 137,43 €
- Report à nouveau SIVOS de la Lanterne	-	15 454,82 €
- Report à nouveau Communes Francis Serre	-	1 563,77 €
Total Résultat 2024	-	**19 156,02 €**

3 EVENEMENT POSTERIEUR DE L'EXERCICE

RAS

4 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
D'une manière générale, le matériel est amorti sur 3 ans, hormis le gros mobilier qui est amorti sur 5 ans et les véhicules sur 7 ans.

La provision est calculée pour les salariés susceptibles de partir en retraite dans 10 ans et est divisée en proportion égale entre les années restants à travailler avant le départ à la retraite.

La prestation CAF PSO et la subvention bonus territoire sont comptabilisés désormais dans le poste « Produits de tiers financeurs "(Concours public)

5 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN ACTIF

Immobilisations Corporels et Incorporels				
Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Logiciels	1 318,00 €	- €	- €	1 318,00 €
Installations et agencements	- €	621,60 €	- €	621,60 €
Matériel de transport	45 517,00 €	- €	- €	45 517,00 €
Matériel de bureau et informatique	8 334,80 €	- €	- €	8 334,80 €
Mobilier	2 069,96 €	- €	- €	2 069,96 €
Matériel	5 383,35 €	- €	- €	5 383,35 €
Matériel divers	- €	- €	- €	- €
	62 623,11 €	621,60 €	- €	63 244,71 €

Amortissements des Immobilisations Corporels et Incorporels				
Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Logiciels	1 318,00 €	- €	- €	1 318,00 €
Installations et agencements	- €	166,34 €	- €	166,34 €
Matériel de transport	39 465,96 €	4 517,71 €	- €	43 983,67 €
Matériel de bureau et informatique	8 334,80 €	- €	- €	8 334,80 €
Mobilier	2 069,96 €	- €	- €	2 069,96 €
Matériel	2 379,06 €	1 539,86 €	- €	3 918,92 €
Matériel divers	- €	- €	- €	- €
	53 567,78 €	6 223,91 €	- €	59 791,69 €

AGILIANCE AUDIT

Etat des Créances

CREANCES	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de cinq ans
Prêts	- €	- €	- €	- €
Cautions	160,00 €	160,00 €	- €	- €
Sous Total	***160,00 €***	***160,00 €***	**- €**	**- €**
Usagers	36 493,66 €	36 493,66 €	- €	- €
Etat et organismes publiques	35 841,73 €	35 841,73 €	- €	- €
Collectivités locales	- €	- €	- €	- €
Autres créances	7 355,00 €	7 355,00 €	- €	- €
Sous Total	***79 690,39 €***	***79 690,39 €***	**- €**	**- €**
Charges constatées d'avance	2 871,43 €	2 871,43 €		
Total créances	**82 721,82 €**	**82 721,82 €**	**- €**	**- €**

Charges Constatées d'Avance	**2 871 €**
DEFI Maintenance 04/25 a 03/26	139 €
DEFI Hébergement 11/25 a 10/26	64 €
Neige info-serveur 010425-310326	50 €
Neige info-serveur 010525-300426	43 €
GESE cotisation	20 €
Autofinancement	2 382 €
GEFC dropbox 11/25-10/26	173 €

Provisions Dépréciations

Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Provision des comptes clients	967,87 €	109,88 €	345,85 €	731,90 €
Provision des partenaires	3 396,75 €	- €	3 396,75 €	- €
Provision prêts et participation avec droit de reprise	- €	- €	- €	- €
	4 364,62 €	**109,88 €**	**3 742,60 €**	**731,90 €**

6 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN PASSIF

- €

Etat des Dettes				
DETTES	Montant brut	A moins d'un an	Entre 2 et 5 ans	A plus de cinq ans
Dettes financières				
Etablissement de crédit	- €	- €	- €	- €
Sous total	- €	- €	- €	- €
Autres Dettes				
Fournisseurs	46 964,00 €	46 964,00 €	- €	- €
Autres dettes diverses	1 866,64 €	1 866,64 €	- €	- €
Dettes Usagers	248,65 €	248,65 €	- €	- €
Dettes Personnel	8 900,85 €	8 900,85 €	- €	- €
Dettes Associations et fédérations		- €	- €	- €
Sécurité sociale et aut.org. sociaux	17 335,99 €	17 335,99 €	- €	- €
Etat et autres collectivités publiques	39,00 €	39,00 €	- €	- €
Sous total	**75 355,13 €**	**75 355,13 €**	**- €**	**- €**
TOTAL	**75 355,13 €**	**75 355,13 €**	**- €**	**- €**
Produits constatés d'avance	3 327,50 €	3 327,50 €		
TOTAL GENERAL	**78 682,63 €**	**78 682,63 €**	**- €**	**- €**

AGILIANCE AUDIT

Factures Non Parvenues	15 500 €
CAGB 09 a 1225	550 €
CAC 2025	3 840 €
FR BFC Sage ACS 2025 354 F	37 €
MAD locaux 2025	11 000 €
Cotisation ANCV	73 €

Honoraires des commissaires aux comptes		
	Agiliance	Commissaires aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	3 840 €	- €
Honoraires afférents aux services autre que la certification des comptes	- €	- €
Total	3 840 €	

Répartition des produits liés à l'adhésion Familles Rurales

	Nb adh	Tarif Unit	Montant
Cotisations FD 25	180	18,90 €	3 402,00 €
Cotisation association locale	180	1,10 €	198,00 €
		20,00 €	3 600,00 €

7 EFFECTIF

Effectif Moyen (en équivalent temps plein)	Personnel salarié	Personnel mis à disposition GEFC
Employés et cadres confondus	10,92	0,47
TOTAL	10,92	0,47

8 EMPRUNTS EN COURS

Néant

9 ENGAGEMENTS EN MATIERE DE DEPART EN RETRAITE

Une provision pour départ en retraite est constituée au titre des salariés succeptibles de partir au cours des dix prochaines années.
Pas de salarié entrant dans les critères au 31/12/25

10 PROJECTIONS 2026

Pour le secteur jeune, nous allons augmenter les liens avec différentes associations notamment en faisant venir un musée numérique.
Un travail sera fait sur lesliens entre le secteur jeune et ados, ainsi que sur le contrôle des dépenses.
Pour le secteur ados, la convention avec le département se terminera en décembre 2026.
Le travail sera donc de stabiliser le secteur ados, et de le promouvoir auprès des futurs élus, dans l'objectif de renouveler les aides des partenaires pour 2027.
Pour finir, il y aura un échange avec l'association et les collectivités à propos de la formation d'une salarié au DEJEPS, avec potentiellement un commencement en janvier 2027.
Si tout est bon, un diagnostic de territoire sera effectué en 2026 par la salarié.

11 DETAIL DES SUBVENTIONS

Familles	298 936,20 €
CAF	117 155,23 €
MSA	- €
Communes	8 721,00 €
Syndicats Intercommunaux	126 500,00 €
Etat	14 000,00 €
	565 312,43 €

12 LE BENEVOLAT ET LE SOUTIEN DES FINANCEURS AVEC MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MATERIEL ET PERSONNEL

Les bénévoles peuvent être amenés à participer aux conseil d'administration ou aux assemblées générales des associations locales.

En 2025, nous avons recensé 140 heures effectuées par des bénévoles.
Ces heures représentent une valorisation économique de 2187,64€

Familles Rurales Pouilley les Vignes

AGILIANCE